

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20211104-D2021-61-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2021-61 en date du 04/11/2021 approuvant la mise en place d'un fonds de concours pour le budget du service « Espace Aqua'Noblat » de la Communauté de Communes de Noblat :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Novembre 2021, à 19h00, suivant convocation en date du 28 Octobre 2021, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, THEYS Antony.

Absents excusés : LATOUR Christelle procuration à CASTANET Christine, ALLAMARGOT Béatrice procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	2	12	14	14	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que la pandémie de COVID-19 a imposé, conformément aux décisions gouvernementales, la fermeture totale de l'Espace Aqua'Noblat durant différentes périodes sur les années 2020 et 2021.

La réouverture de l'équipement, compte tenu des impératifs sanitaires, n'a pas permis l'accueil des usagers dans des conditions normales ce qui a fortement dégradé la fréquentation depuis le début de l'année 2021, période estivale comprise.

Au cours de l'année 2020, les communes, par solidarité pour l'Espace Aqua'Noblat ont décidé de créer un fonds de concours pour participer à la prise en charge d'une partie de l'augmentation du déficit de fonctionnement de ce service.

Ce fonds de concours étant autorisé par l'article L. 5214-16 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui précise, point V, « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Compte tenu des nouvelles périodes de fermetures imposées au cours de l'année 2021, la Communauté de Commune de Noblat a sollicité les communes pour renouveler leur soutien financier à ce service par l'intermédiaire d'un nouveau fonds de concours identique à celui de 2020, soit 3,00 euros par habitant soit 2 919 euros.

Le Maire présente au Conseil Municipal une convention prévoyant les modalités de versement de ce fonds de concours qui viendra alimenter le budget de ce service.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 novembre 2021

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20211104-D2021-61-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Vu le projet de convention présenté,

APPROUVE le versement d'un fonds de concours, pour l'année 2021, à la Communauté de Communes de Noblat pour alimenter le budget de l'Espace Aqua'Noblat, de 3,00 euros par habitant, soit 2 919,00 euros.

APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe.

AUTORISE le Maire à procéder à la dépense et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

A La Geneytouse, le 09 Novembre 2021

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 novembre 2021